

VD_GERICHTE CO11.025624 vom 23. März 2017

VD Tribunal cantonal, 2017-03-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_CO11.025624

FR: VD_GERICHTE CO11.025624 du 23 mars 2017

IT: VD_GERICHTE CO11.025624 del 23 marzo 2017

Erwägungen

E. 28

novembre 2016. Par arrêt du 16 décembre 2016, la Chambre des recours civile du tribunal cantonal a déclaré irrecevable le recours formé par Z._____ contre l'ordonnance sur preuves du 28 novembre 2016 (CREC du 16 décembre 2016/505). Dans ses déterminations du 9 janvier 2017, le juge R._____ a réfuté les griefs formulés par Z._____ à son encontre.

- 6 - Le 9 janvier 2017 toujours, la Fondation M._____ et G._____ ont conclu, avec suite de frais et dépens, au rejet de la requête de récusation du 7 décembre 2016. Par déterminations du 13 janvier 2017, les hoirs de feu [...], oncle d'Z._____, ont également conclu, avec suite de frais et dépens, au rejet de la requête de récusation. Dans sa réplique spontanée du 17 janvier 2017, Z._____ a implicitement confirmé les conclusions prises au pied de sa requête du 7 décembre 2016. En d roit :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.